Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260211-2026_02_07-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 11

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 22 octobre 2025 et affichée à la porte de la Mairie le 23 octobre 2025.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 6 octobre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02-07

Objet : Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-09-07 du 30 octobre 2025 relative au recrutement pour les opérations de recensement de la population et fixant la rémunération des agents recenseurs ;

Considérant la nécessité de réviser le forfait déplacement au regard du nombre de déplacements des agents recenseurs véhiculés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 12, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	Montant € brut
Par demi-journée de formation	36.00 €
La tournée de reconnaissance du district	84.00 €
Par bulletin individuel	1.50 €
Par feuille de logement	1.00 €
Forfait déplacement (agent recenseur véhiculé)	150.00 €
Forfait déplacement (agent recenseur non véhiculé)	50.00 €

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 12 février 2026

MAIRIE D'EVRAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 22630

Patrice GAUTIER,
Maire